

trouve dans la tranche supérieure de revenus, il devra rendre plus de la moitié du montant de la subvention au gouvernement sous forme d'impôt. Les responsables de mes services ont calculé que le programme allait coûter 1.4 milliard de dollars. En fait, le Trésor déboursa sans doute 1.9 milliard de dollars et 560 millions environ seront reversés dans les coffres du gouvernement sous forme d'impôts.

M. Benjamin: Je suis heureux que le ministre nous ait expliqué pourquoi le gouvernement avait d'abord jugé bon de prendre certaines mesures et décidé par la suite d'adopter deux programmes distincts. Je le comprends et j'accepte entièrement cette explication, mais je ne suis toujours pas convaincu au sujet des 560 millions de dollars. Cependant, je laisse cette question de côté pour le moment.

Le principe du renouvellement de l'isolation des maisons est valable, où que l'on habite, et l'objectif que poursuit le gouvernement en préconisant l'économie de l'énergie est louable. Il peut recourir à n'importe quel moyen, que ce soit un avantage fiscal, une subvention ou autre, s'il s'agit d'économiser l'énergie. Toutefois, le gouvernement pourrait essayer d'empêcher les abus auxquels vont se livrer les grossistes et les détaillants de matériaux d'isolation dans tout le pays. Ce serait une bonne chose. Avant que la Commission de lutte contre l'inflation ne disparaisse de façon brutale, on devrait peut-être lui permettre de vérifier les prix de détail et de gros des matériaux d'isolation. Il serait bon de vérifier également les prétendues pénuries dont souffrent certaines villes. J'admets qu'il y en a dans d'autres villes. Ce genre d'examen pourrait être aussi avantageux qu'une subvention ou un avantage fiscal.

J'aimerais que le ministre nous donne de plus amples explications sur les 560 millions de dollars. J'aimerais savoir comment il en est arrivé à ce chiffre. J'aimerais également lui rappeler que j'ai soulevé plus tôt une question à laquelle il n'a pas répondu. En ce qui a trait à l'isolation thermique des maisons, à la conservation de l'énergie et aux coûts du pétrole importé, il ne sait pas au juste ce qu'il en coûte à une personne pour chauffer une maison au mazout au lieu de la chauffer à l'électricité, et cela dans les cinq provinces de l'Est. A mon avis, il faudrait que le ministre trouve une formule globale pour toutes les provinces. Il voudra peut-être le faire dans son prochain budget, du moins, je l'espère; j'espère aussi qu'il en prend bonne note.

● (2112)

M. Chrétien: Je ne sais vraiment pas ce qu'il en coûte pour chauffer une maison dans chaque province. Je ne suis pas responsable de ce programme, qui est du domaine de l'énergie, car je suis ministre des Finances. Je suis désavantagé ce soir pour répondre aux questions portant sur un programme qui relève du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ainsi que du ministre d'État chargé des Affaires urbaines. J'essaie de répondre de mon mieux aux questions techniques qui me sont posées et auxquelles un spécialiste du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources répondrait probablement beaucoup mieux que moi. Je suis incapable de répondre, n'étant pas un spécialiste. Je dois humblement le reconnaître.

M. Benjamin: Le programme que le gouvernement fédéral a mis sur pied pour encourager les Canadiens à mieux isoler leurs maisons a sans doute son utilité dans les provinces de l'Atlantique, où les vieilles maisons sont probablement beaucoup plus nombreuses que dans d'autres régions du Canada où

les gens se sont installés plus récemment, comme par exemple l'Ontario, les provinces des Prairies et la Colombie-Britannique. Une des raisons pour lesquelles, à l'instar des députés représentant des circonscriptions analogues à la mienne, j'ai peine à comprendre ce que le ministre veut dire lorsqu'il parle du confort des gens qui ont amélioré leur maison construite avant 1921, c'est de trouver une telle maison. Après avoir bien cherché dans la banlieue et dans la campagne autour de chez moi, monsieur le président, j'en suis arrivé à la conclusion que j'aurais moins de mal à trouver une hutte en terre ayant servi d'habitation à un immigrant qu'une maison bâtie avant 1921 qui soit encore occupée et qui serve à autre chose qu'à entreposer le grain. S'il y avait encore une hutte de terre dans les Prairies, le propriétaire pourrait bénéficier de ce programme parce que ces huttes étaient pleines de trous par lesquels les bourrasques s'engouffraient, et le pauvre homme pourrait peut-être économiser un feu de charbon et de bois. A en juger par le critère de l'année 1921, je ne pense pas que le ministre et le gouvernement soient sérieux. Ils ne prennent pas vraiment au sérieux leur programme de conservation de l'énergie. Ni non plus les deux provinces qui ont parlé de 1941, ce qui est quand même une amélioration notable par rapport à ce que propose le gouvernement fédéral pour le moment. Le ministre ne s'attend certes pas que les citoyens ordinaires, et encore moins les députés à la Chambre, prennent vraiment au sérieux un programme qui offre une subvention à l'égard des maisons construites avant 1921. Je ne sais pas si mes collègues de tous les coins de la Chambre ont fait des relevés à ce propos dans leur circonscription respective, mais il n'y a pas beaucoup de maisons construites avant 1921 qui soient encore habitées. Je connais bien deux ou trois propriétaires de taudis à Regina, mais ils ne se prévalent pas du programme car ils se contentent de recueillir les chèques d'assistance sociale de leurs locataires.

Une voix: C'est honteux!

M. Benjamin: Le ministre s'attend que nous avalions tous ses arguments. Je ne partage pas les divers mobiles mesquins qu'on lui prête, ni les calomnies dont on l'accable, car il est loin d'être stupide. Mais je trouve extrêmement stupide de sa part d'essayer de faire accepter cette façon de mettre en œuvre un programme par ailleurs excellent. Cet amendement rétablit une certaine justice dans la poursuite d'un objectif fort louable. Quant au chiffre de 560 millions de dollars, si le ministre dit vrai, je n'ai pas très bien compris s'il s'agissait de la somme imposable ou d'une perte de recette de 560 millions de dollars. Qu'en est-il exactement?

M. Chrétien: Une perte de recette.

M. Benjamin: Si cela fait 560 millions de dollars de recette fiscale en moins, le ministre peut récupérer le double en abandonnant toutes les autres dispositions du Bill C-11.

M. Chrétien: Je ne voudrais pas m'étendre trop longtemps sur cette question car je ne suis pas responsable de ce programme et ce n'est pas à moi d'en rendre compte au député. Je sais combien il va coûter et je sais aussi que lorsque le ministère a mis sur pied un deuxième programme, il a inclut un élément nouveau; au lieu d'accorder une subvention de \$250 à tout le monde, il a jugé préférable de donner \$350 à tout le monde et d'imposer cette somme, ce qui fait que les riches vont en rendre une partie à la Couronne. A cause de ce changement apporté au programme, j'ai dû moi-même faire un petit chan-